

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-224

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2023-224

MIN de Bordeaux Brienne - Avenant n°12 à la convention du 26 mai 1992 entre Bordeaux Métropole, la Régie autonome du MIN de Bordeaux Brienne et la société POMONA - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par convention pour l'aménagement et la concession d'un emplacement inclus dans la zone d'extension du Marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne en date du 26 mai 1992, modifiée par avenants 1 à 11, entre la Société POMONA, Bordeaux Métropole (anciennement la Communauté Urbaine de Bordeaux) et la Régie du MIN, a été concédé à la Société POMONA un bâtiment à usage de stockage, commercialisation et mûrissage de produits alimentaires avec bureaux sur le site du MIN de Bordeaux Brienne.

Par suite d'une cession de la société FRUIDOR, initialement filiale de la société POMONA, une partie de la surface occupée par la société POMONA a été cédée à la société FRUIDOR.

Les espaces occupés par la société FRUIDOR se trouvaient pour partie enclavés dans l'espace occupé par POMONA, aussi, à l'annonce de la libération des locaux par FRUIDOR à échéance au 15 mars 2023, l'opportunité de réunifier ces espaces s'est posée.

La réunification des espaces trouve son intérêt tant dans la configuration des espaces au sein du bâtiment B5, que dans les contraintes techniques et économiques qu'impliqueraient une occupation indépendante : une réunification écarte la nécessité de travaux de dissociation des réseaux électriques et d'autres travaux adaptatifs.

Ces éléments étant posés, une solution transitoire soutenue par la Commission d'attribution des autorisations d'occupation temporaire du MIN de Bordeaux Brienne réunie le 29 novembre 2022 a été proposée à la société POMONA ayant manifesté un intérêt spontané pour l'occupation des locaux libérés par la société FRUIDOR.

Il a ainsi été proposé à la société POMONA de prendre en charge les aménagements de réunification des espaces, en contrepartie d'une occupation des locaux libérés par la société FRUIDOR et d'une prorogation maîtrisée et raisonnable de son autorisation d'occupation temporaire.

Des discussions s'en sont suivies, sans qu'un compromis satisfaisant pour la société POMONA soit trouvé. En effet, la société POMONA souhaite engager des investissements sur l'ensemble du foncier et a besoin d'avoir une durée d'occupation plus longue qu'une simple prorogation. Les négociations ont donc été arrêtés le 30 mars 2023 pour engager la procédure habituelle de renouvellement sur l'ensemble du foncier avec une durée plus longue, étant précisé à la société POMONA qu'elle pourra bien entendu postuler mais qu'elle ne saurait bénéficier d'un avantage sur cette procédure.

La convention tripartite liant la société POMONA, Bordeaux Métropole et la Régie du MIN de Bordeaux Brienne arrive à son terme au 1er/08/2023.

Compte tenu de la durée des négociations qui se sont déroulées dans un souci d'intérêt économique, et dans un souci d'adéquation avec le développement du MIN, et de la nécessité de permettre à la société POMONA de prendre ses dispositions dans le cas où elle ne serait pas retenue pour libérer les locaux qu'elle occupe, il est proposé de signer un avenant prorogeant la fin d'autorisation d'occupation de la société POMONA au 31/05/2024, sans que les conditions actuelles de l'autorisation d'occupation soient changées.

Parallèlement, la procédure de sélection préalable pour occuper les locaux libérés par la société FRUIDOR et par la société POMONA sera engagée, entérinant cette réunification des espaces.

Tel est l'objet de l'avenant n° 12 à la convention du 26 mai 1992 ci-annexé, qui fixe les dispositions suivantes :

- modification de l'article 4 – durée de la concession

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2,

VU la délibération du Conseil d'Administration de la Régie du MIN, en date du 28 mars 2023,

VU les statuts de la Régie Autonome du MIN de Bordeaux Brienne,

VU la convention de gestion du MIN en date du 18 juillet 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient de modifier, par avenant n°12, la convention pour la concession d'un emplacement au MIN, signée avec la société Pomona et la Régie du MIN le 26 mai 1992, compte tenu des négociations menées et de la nécessité de permettre à la société POMONA de prendre ses dispositions pour libérer les locaux qu'elle occupe,

DECIDE

Article 1 : de valider l'avenant n°12 ci-joint à la convention Pomona du 26 mai 1992, relative à l'aménagement et la concession d'un emplacement au MIN

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ce document avec le concessionnaire et la Régie du MIN.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023	